

AA.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

**LOI N° 2009-24 DU 03 AOUT 2009**

autorisation de  
portant /ratification de l'accord signé à Cotonou  
le 28 novembre 2007 entre le Gouvernement de  
la République du Bénin et le Gouvernement de la  
République française relatif à la gestion concertée  
des flux migratoires et au co-développement.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 27  
juillet 2009,

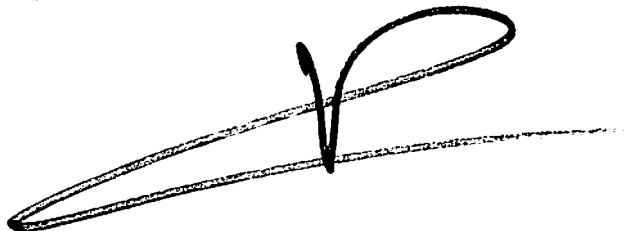
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée, la ratification, par le Président de la République,  
de l'accord signé à Cotonou le 28 novembre 2007 entre le Gouvernement de  
la République du Bénin et le Gouvernement de la République française relatif  
à la gestion concertée des flux migratoires et au co-développement.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 03 août 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



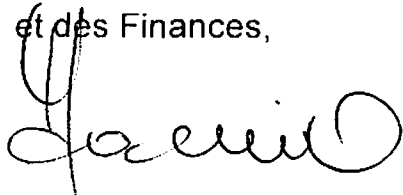
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective,  
du Développement et de l'Evaluation des  
Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



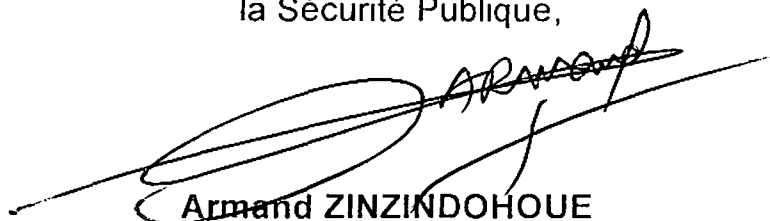
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



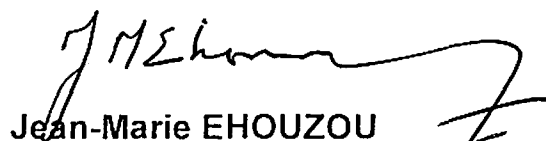
Idriss L. DAOUA

Le Ministre de l'Intérieur et de  
la Sécurité Publique,



Armand ZINZINDOHOUE

Le Ministre des Affaires Etrangères,  
de l'Intégration Africaine, de la Francophonie  
et des Béninois de l'Extérieur,



Jean-Marie EHOZOU

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; -MECPDEPPCAG 4 -  
MEF 4 - MISP 4 - MAEIAFBE 4 - AUTRES MINISTERES 26 -SGG 4 ; IGE-DEP-INSAE 3 ;  
DSIA 2 ; DGBM-CF-DGTCP-DSDV 8 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DGCST 2 ; BCP-CSM-  
IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; JO 1 .